

Accaparement des terres en Afrique



Perspective biblique et éthique
pour réfléchir et agir



Réseau Afrique-Europe foi & Justice
2011

Un regard biblique et éthique sur l'accaparement des terres

Par le Groupe de travail AEFJN
Pour la Souveraineté alimentaire

Ce livret est conçu comme un premier outil de réflexion pour donner les repères chrétiens face aux drames humains provoqués par l'accaparement des terres. En page 7, le lecteur trouvera des références utiles pour compléter la réflexion et pour préparer l'action des groupes locaux.

| | |
|--|---|
| 1. Que se passe-t-il ? | 2 |
| 2. La perspective éthique sociale chrétienne | 3 |
| Que nous dit la Bible ? | 3 |
| Quel est l'enseignement de l'Eglise ? | 3 |
| Quelques critères simples d'analyse..... | 3 |
| 3. Les droits économiques, sociaux et culturels | 4 |
| 4. Vers une Eglise active..... | 4 |
| L'appel des évêques d'Afrique | 4 |
| L'appel d'organisations catholiques | 4 |
| Promouvoir l'agriculture familiale et rejeter la spéculation | 5 |
| 5. Documents et sites web pour préparer l'action | 5 |
| Quelques questions pour préparer l'action..... | 5 |

1. Que se passe-t-il ?

De plus en plus d'africains souffrent de perdre leur terre. En perdant celle-ci, ils perdent aussi l'accès à l'eau et aux ressources liées à la terre perdue : zones de culture, de pâturage, de pêche, de chasse, de cueillette (plantes médicinales, noix, fruits et autres aliments), de collecte de miel, de ramassage de bois et de matériaux de base pour diverses activités. Le déplacement des villageois les éloignent des services publics: routes, eau, écoles, centres de santé, ...

Ce phénomène, appelé « accaparement des terres », est le fait d'individus et/ou d'entreprises d'intérêts locaux ou étrangers et de gouvernements. Ils prennent possession, de diverses façons, de grandes étendues de terres pour la production d'agrocarburants, la production de cultures d'exportation, l'extraction de ressources naturelles ou pour la spéculation financière. 30 millions d'hectares en Afrique, soit environ deux fois et demi la superficie d'un pays comme le Malawi, sont passés dans les mains d'investisseurs entre 2007 et 2008.

Un grand monsieur a acheté le terrain sur lequel nous vivions sans même venir nous voir. Ils ont dit que la terre ne nous appartient pas.
NANGA Léon, Notable du village pygmée dit Bidou III, Cameroun
<http://isabellericq.fr/socapalm05FR.html>

Dans la majorité des cas, les contrats ne sont pas transparents et sont en défaveur des habitants. Quand ceux-ci sont convoqués, ils viennent souvent aux négociations avec un manque d'information qui les pénalise. Ces négociations sont encore plus dures s'il faut traiter avec des fonctionnaires et des investisseurs qui ont recours à la corruption pour faire affaire. Les terrains acquis, soit directement, soit par des

intermédiaires, sont généralement les terres les plus fertiles et fournies en infrastructures. La plupart des promesses d'emploi, d'infrastructures et autres rémunérations ne sont pas remplies ou ne le sont que partiellement et souvent avec des retards inacceptables.

2. La perspective éthique sociale chrétienne

La terre est à la fois une ressource socio-économique et source d'identité culturelle. L'accès à la terre est donc nécessaire à la vie humaine et à la paix sociale.

Nous habitons là. Ils nous ont demandé 200000 francs CFA [300 euros] pour pouvoir rester. Comme nous ne pouvions pas payer ils nous ont chassés.
Village pygmée Bidou III, Cameroun (idem)

Que nous dit la Bible ?



Les prophètes et Jésus ne laissent aucun doute sur le scandale que constitue l'accumulation de terres dans les mains de quelques-uns. L'accumulation des ressources alors que d'autres n'ont pas les nécessités pour vivre est en contradiction avec le but de la création : Dieu a créé en abondance pour que tout être humain puisse jouir de Ses dons.

Le non-respect par les puissants de la dignité et des droits des personnes est constamment dénoncé par les prophètes. Isaïe proclame en face des riches et des puissants: «Malheur à ceux qui joignent maison à maison, qui joignent champ à champ" (Is 5:8) (voir aussi Michée 2:2 : « Ils convoitent des champs, et ils s'en emparent »)

Jésus condamne l'accumulation de richesses face à la pauvreté et la privation avec une vigueur hors du commun: «malheur à vous, riches,...» (Lc 6:24). Il dramatise le sort de tels abus de la création dans la parabole de Lazare et du riche: « ils n'auront pas part à la promesse de Dieu ».

Quel est l'enseignement de l'Eglise ?

«Souvent révélatrice des situations intolérables et préjudiciables sur le plan moral, l'occupation des terres est un signal d'alarme qui requiert la mise en œuvre, au niveau social et politique, de solutions efficaces et équitables. » (Commission Pontificale Justice & Paix, novembre 1997, §44). L'Eglise affirme clairement que la terre est un bien commun mis à disposition par le Créateur pour les besoins de tous, aujourd'hui et demain. Le droit à l'usage de la terre est un droit naturel, primordial et de valeur universelle qui échoit à tout être humain et qui ne peut être violé par aucun autre droit à contenu économique. La doctrine sociale de l'Eglise subordonne la propriété privée, comme cadre d'autonomie et de liberté, à la première fonction sociale du bien, à savoir: permettre à tout homme et tous les hommes de vivre. C'est pourquoi elle condamne les latifundia parce qu'elles « nient à une multitude de gens le droit de participer par leur travail au processus de production et de subvenir à leurs besoins... » (id. §32) Le document condamne aussi les "formes d'exploitation du travail, en particulier lorsque celui-ci est rémunéré par des salaires ou d'autres modalités qui sont indignes d'un homme" (id. §34) et il pointe du doigt la destruction de l'environnement par le biais « des modes d'exploitation de la terre ». Enfin, l'Encyclique 'Caritas in Veritate' (juin 2009, § 49) rappelle que la perte de terre est un obstacle au développement.

Quelques critères simples d'analyse

L'éthique sociale chrétienne repose sur des principes clairs. La **destination universelle des biens** affirme qu'aucun être humain



ne peut être exclu de la jouissance des biens créés par Dieu sans que cela brise l'ordre moral et menace la paix sociale. Le **bien commun** prime et limite le droit à la propriété privée. Si celle-ci est attribuée, ce doit l'être par une autorité appropriée et être accompagné d'indemnités équitables pour les pertes occasionnées, en particuliers par **solidarité** pour les pauvres qui sont privés des moyens suffisants pour vivre. En conséquence, les politiques foncières doivent viser à assurer la **durabilité** économique et écologique en préservant la disponibilité des ressources économiques et la qualité de celles-ci (fertilité du sol, qualité de l'eau, biodiversité) pour les générations futures. Sur base de ces principes, les décideurs doivent fonder leur décision sur la **participation** et la **subsidiarité**. L'homme, à l'image de Dieu, est responsable des décisions qui le concernent. Et, partant du principe que les personnes les plus concernées auront la sagesse et le souci de prendre les meilleures décisions, sur une question aussi vitale que la terre, les autorités doivent d'abord consulter et obtenir le consentement libre et préalable des citoyens pour décider.

J'ai été obligé d'arrêter de cultiver quand les ruisseaux de ma ferme ont séché à cause des plantations d'arbres de la compagnie.

Peter George, fermier, Swaziland (Rapport ActionAid)

3. Les droits économiques, sociaux et culturels

Beaucoup d'acquisitions 'légalés' ne sont pas 'légitimes', parce qu'elles ne prennent pas en compte les droits économiques, sociaux et culturels des occupants ou utilisateurs de la terre convoitée.

La perte de l'accès à la terre entraîne souvent la perte de l'accès à l'eau. Or la terre et l'eau sont indispensables pour produire la nourriture nécessaire au maintien de la vie. C'est pourquoi l'accès à la terre peut être lié au droit à l'alimentation reconnu dans l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Les Etats doivent être garants de ce droit : le protéger, le respecter et le renforcer (article 11 du Pacte International des Droits Economiques Sociaux et Culturels).

Enfin, le déplacement de population concerne le droit au logement reconnu par l'ONU (Article 25 de la DUDH).

4. Vers une Eglise active

L'appel des évêques d'Afrique

« Face à cette "agression", les Evêques d'Afrique « exhortent l'Eglise en Afrique à chercher des informations (...) et à éduquer le Peuple de Dieu pour le rendre capable d'affronter les décisions injustes (proposio 30, Synode des Evêques d'Afrique, octobre 2009), à «faire pression sur nos gouvernants pour l'adoption d'un cadre juridique approprié qui prenne en compte les intérêts de nos pays et ceux des populations » (proposio 29), « de sorte que leurs citoyens soient protégés contre un éloignement inique de leurs terres et de l'accès à l'eau qui sont des biens essentiels pour la personne humaine » (proposio 30). Ils demandent aussi aux gouvernements de « respecter les droits traditionnels à la terre et à les reconnaître par la loi» (proposio 30). Voir page 7.

L'appel d'organisations catholiques

Une cinquantaine de religieux et de représentants de l'Eglise, d'organisations catholiques de développement et d'autres réseaux (agriculteurs, droits de l'homme,...) ont analysés les conflits à la fois juridiques, sociaux, économiques et environnementaux liés à l'accaparement de terres. Ils recommandent à l'Eglise de :

- 1) dénoncer les contrats de terres qui violent les droits de l'homme et sont des actes illégaux et illégitimes,
- 2) mettre en priorité les questions foncières dans le travail pastoral,
- 3) soutenir les communautés en difficulté,
- 4) suivre attentivement la mise en œuvre des propositions sur les terres du 2° Synode des Evêques pour l'Afrique.

Pour lire la Déclaration de M'bour sur l'accaparement des terres, <http://www.aefjn.org/index.php/info-345/articles/aefjn-at-wsf-2011-declaration-on-land-grabbing.html>

Promouvoir l'agriculture familiale et rejeter la spéculation (Benoit XVI, FAO 01/07/2011)

Le pape Benoît XVI a exprimé l'importance capitale de redécouvrir la valeur de l'entreprise familiale rurale et d'en soutenir le rôle central pour parvenir à une sécurité alimentaire stable et pour transmettre des modes de vie, des principes éducatifs, la culture, la religiosité, la conception de la sacralité de la personne à toutes les phases de son existence. Il condamne la spéculation et toute attitude égoïste qui méprise le droit à l'alimentation dans les décisions politiques et commerciales.

Nous ne voulons pas de ce Jatropa. Pourquoi serait-il bon pour nous si nous ne pouvons pas cultiver pour nourrir notre famille?
J.K. Pekeeshe, Kenya (Rapport ActionAid)

5. Documents et sites web pour préparer l'action

Manuel AEFJN (2011) : Pour analyser les causes profondes et structurer les étapes d'actions : www.aefjn.org

Approfondissement de la réflexion éthique sociale chrétienne : «TERRE - DIMENSIONS BIBLIQUE ET ÉTHIQUE

document de Wolfgang Schonecke (2011) www.aefjn.org ; <http://www.netzwerkafrika.de>

Synode des Evêques africains (2009) Propositions 17, 22, 29, 30 www.aefjn.org (Souveraineté alimentaire)

Conseil Pontifical Justice & Paix : Pour une meilleure répartition des terres (1997)

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_19980112_distribuzione-terra_fr.html

Guides de lobbying AEFJN (2002, 2008) <http://www.aefjn.org/index.php/plaidoyer.html>

“L'Accès à la terre et le droit à l'alimentation”, Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation (2010)

http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021_access-to-land-report_en.pdf

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)

<http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>

Site Internet de documents utiles : <http://www.grain.org/front/> ; www.aGter.org

Quelques questions pour préparer l'action

1. Quels sont les **impacts** de la prise de terre sur **l'alimentation** et sur les **ressources économiques et sociales** de la population ?
2. Comment les personnes touchées ont été **informées** du projet ?
3. Y a-t-il eu une **étude d'impact** sur les conséquences diverses?
4. Toutes les **autorisations** requises ont-elles été accordées ?
5. Les contrats prévoient-ils des **compensations** ?
6. Quels sont les **salaires et les conditions de travail** prévus ?

Perspective biblique et éthique de l'accaparement des terres

«Souvent révélatrice des situations intolérables et préjudiciables sur le plan moral, l'occupation des terres est un signal d'alarme qui requiert la mise en œuvre, au niveau social et politique, de solutions efficaces et équitables. »
(Commission Pontificale Justice & Paix, novembre 1997, §44)

*Ce livret donne des repères bibliques et éthiques
aux groupes en Afrique et en Europe, acteurs auprès des communautés confrontées
à la prise de leurs terres et aux drames humains qui s'en suivent.*



AFRICA-EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK

Rue Joseph II, 174

1000 Bruxelles Belgique aefin@aefin.org